

EXTENSION DE L'AVENANT 153 RELATIF À LA RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE (PRO-A)

Date de création : 10/11/2021
Date de première publication : 19/07/2021
Date de version publiée : 10/11/2021
Date de début de publication : 15/07/2021
Date de fin de publication : 15/07/2022
Ccn : Sport

Un avenant a été **signé le 21 juin 2021** par les partenaires sociaux concernant le dispositif de reconversion ou de promotion par alternance appelé "Pro-A".

- Il a été étendu par un arrêté du 19 octobre 2021, publié au Journal officiel du 10 novembre 2021 : le dispositif Pro-A peut désormais être utilisé.

Cet avenant précise les salariés concernés par le dispositif, la durée de la Pro-A (et la part des actions de formation) et surtout les certifications professionnelles visées (en annexe de l'avenant).

Retrouvez l'intégralité de l'avenant dans votre espace adhérent en cliquant [ICI](#).